

NOTICE D'EMBALLAGE

Chlor-Tetracyclin Stricker Spray ad us. vet., spray antibiotique pour animaux

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:
Biokema SA, Chemin de la Chatanerie 2, 1023 Crissier

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Chlor-Tetracyclin Stricker Spray ad us. vet., spray antibiotique pour animaux

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Un spray de 200 ml contient:

Substance active:

Chlortetracycline hydrochloride 5 g (soit 4.65g chlortetracycline)

Excipient:

Beta-carotène (E 160 a)

Suspension orange

4. INDICATION(S)

Pour le traitement de plaies superficielles locales des animaux.

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à l'un des excipients.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Des réactions d'hypersensibilité au produit peuvent survenir.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Pour animaux

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Vaporiser directement dans la plaie.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Bien secouer avant utilisation !

10. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente : 0 jours

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Protéger du rayonnement solaire.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

Ne pas utiliser ce médicament vétérinaire après la date de péremption figurant sur le flacon sur le fond.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal : Protéger les yeux lors d'une pulvérisation à proximité de la tête. Ne pas utiliser à proximité des pis/tétines des animaux laitiers dont le lait est destiné à la consommation humaine. En cas de besoin, couvrir les pis.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux : Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. En cas de contact avec la peau, les yeux et les muqueuses, rincer immédiatement les zones concernées avec une quantité d'eau suffisante. Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux tétracyclines devraient éviter tout contact avec le médicament vétérinaire.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions : Compte tenu de l'effet bactériostatique de la chlortétracycline, l'utilisation concomitante d'un antibiotique bactéricide doit être évitée en raison d'un risque de diminution de l'efficacité.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

24.07.2019

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Aérosol de 200 ml

Catégorie de remise B Remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 40'824

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.